



Form 6
Changes Regarding Directors
Canada Business Corporations Act
(CBCA) (s. 106 and 113)

Formulaire 6
Changements concernant les administrateurs
Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) (art. 106 et 113)

Received Date (YYYY-MM-DD): 2021-12-01
Date de réception (AAAA-MM-JJ):

1 Corporate name
Dénomination sociale
4399871 CANADA INC.

2 Corporation number
Numéro de la société
439987-1

3 Members of the Board of Directors (**new directors in bold**)
Membres du conseil d'administration (**les nouveaux administrateurs sont indiqués en caractère gras**)

Name Nom	Start Date YYYY-MM-DD Date d'entrée en fonction AAAA-MM-DD	Address Adresse	Resident Canadian Résident Canadien
JAMES M. WALKER	2006-12-18	184 Rainbow Valley Drive, Smiths Falls ON K7A 5B8, Canada	Yes

4 The following individuals are no longer directors
Les individus suivants ont cessé d'être administrateur de la société

Name Nom	End Date YYYY-MM-DD Date de fin de mandat AAAA-MM-DD

5 Declaration: I certify that I have relevant knowledge of the corporation and that I am authorized to sign this form.
Déclaration: J'atteste que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire.

Original signed by / Original signé par
James M. Walker

James M. Walker
16136956368

Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the *Privacy Act* allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.